

QUESTIONS-REPONSES – VISITE DU MESS

20/09/2024

- **Quelle est la surface du sous-sol, ainsi que son état (humidité notamment) ? Est-ce possible d'envisager le sous-sol comme un espace de stockage (est-il suffisamment sain) ? Quels sont les accès au sous-sol, où se situent-ils ?**

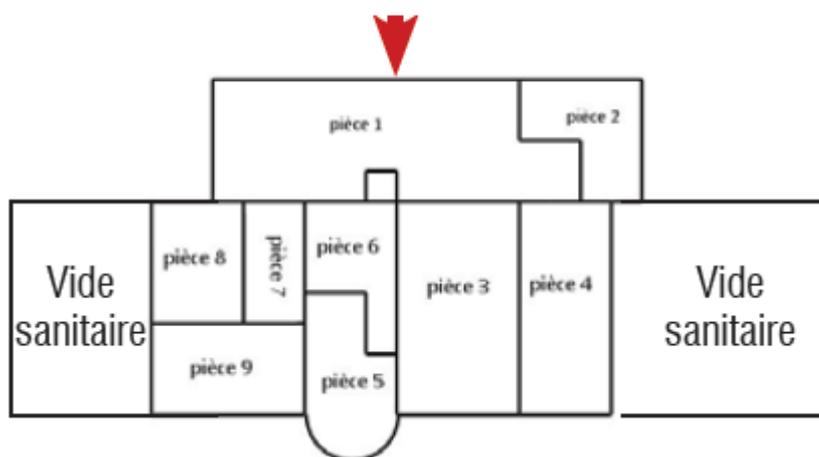
Le sous-sol n'a jamais été visité par Bati-armor, nous manquons donc de données quant à son état actuel.

Les éléments fournis par le diagnostic architectural sont les suivants :

- Il y a 2m08 de hauteur sous plafond
- La taille du sous-sol couvre les 2/3 du RDC
- Il semble y avoir des traces d'humidités

Le responsable d'opérations de Bati-Armor sur le chantier va visiter le sous-sol mercredi 25/09 ; si des informations complémentaires nous parviennent suite à cette visite, nous les publierons sur la page de l'AMI.

L'accès au sous-sol se fait uniquement depuis l'arrière du bâtiment (voir schéma ci-dessous) :



- **Est-ce que le passe-plats fonctionne, et descend-il au sous-sol ?**

Le passe-plats descend effectivement au sous-sol.

Toutefois, sans électricité nous ne savons pas si le passe-plat fonctionne à ce jour ; il sera possible de tester le mécanisme uniquement lorsqu'une intervention d'un électricien aura lieu.

- **Est-il possible de récupérer le devis de rénovation de la crèche, pour se rendre compte du budget alloué pour une rénovation ++ ?**

Le responsable d'opérations de Bati-Armor travaille à un estimatif des travaux. Nous vous le ferons parvenir dès que possible (sur la page de l'AMI)

- **Est-ce possible d'augmenter le loyer payé par les résident-es, afin d'augmenter l'enveloppe d'investissement de 300.000 € de BA ?**

Il n'est pas possible d'augmenter le loyer pour augmenter l'enveloppe des travaux réalisés par Bati-Armor. En effet, le montage financier du dossier avec les banques n'a pas été prévu comme cela, et il ne sera pas possible d'emprunter plus.

- **Est-il possible de mettre des panneaux solaires sur le toit du Mess ?**

Il sera nécessaire de réaliser un diagnostic de faisabilité technique pour l'installation de panneaux. Il n'est donc pas possible de confirmer à ce jour la possibilité de leur installation.

- **Est-il possible de récupérer le plan d'espaces publics de la ZAC : notamment pour voir le rayon autour du Mess qui appartient au Mess et ce qui est du domaine public**

Il est désormais téléchargeable sur la page de l'AMI.

Le contour rouge sur le plan correspond au foncier intégré dans le bail emphytéotique avec Bati-Armor. L'aplat bleu correspond à ce qui pourrait être inclus également, dans le cadre de la reprise de ce bail et de la volonté du ou des porteur-ses de projet.